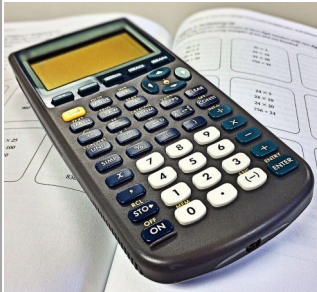


## Hors classe : mode de classement



Les chefs d'établissement ont en juin dernier donné une appréciation sur les enseignants au 9<sup>e</sup> échelon et un an d'ancienneté. En effet, c'est l'ancienneté minimum requise pour être promu à la HC. Les enseignants qui arrivent à ce seuil seront visités chaque année et l'appréciation sera définitive ensuite. Mais pour les plus « anciens », il fallait trouver une équivalence. Le rectorat va donc additionner l'appréciation du chef d'établissement, une appréciation basée sur les rapports d'inspection et des points correspondant à l'ancienneté depuis le 9<sup>e</sup> échelon. L'appréciation issue de ce savant calcul permettra ainsi d'obtenir le classement des promovables. La complexité du calcul explique pourquoi les promotions de 2017/2018 sont toujours en attente. Elles devraient avoir lieu à l'automne avec effet rétroactif.

## Salaire : des nouvelles bienvenues



L'année scolaire 2018-2019 verra deux **nouveautés bienvenues** en temps de blocage de la valeur du point de la fonction publique (quasi inchangée depuis 2010) :

- L'indice qui sert de base de calcul pour la rémunération augmentera au 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément à l'accord PPCR. Cette augmentation, pour rappel, a été retardée d'un an après l'élection présidentielle de 2017.
- Les taux pour le calcul des promotions hors classe sont revus à la hausse. Il est de **13,2%** pour 2018, et 15,1% pour 2019 pour le corps des professeurs des écoles. Concrètement cela permettra à un plus grand nombre de maîtres d'obtenir un changement d'échelle de rémunération. **Une victoire Snec-CFTC !**

## Des élus Snec-CFTC pour vous représenter



Le 29 novembre, et jusqu'au 6 décembre 2018 se dérouleront les élections pour renouveler la CCMD et le CCMMEP. Vos élus CCMD Snec-CFTC sont depuis 4 années : majoritaires, disponibles, présents, fiables et rapides. Pour voter Snec-CFTC, deux fois (CCMD et CCMMEP) vous aurez besoin de votre boîte académique pour recevoir le matériel de vote.

Pensez dès à présent à vérifier si elle n'est pas saturée. Nous serons là pendant toute la durée du scrutin pour vous aider à voter si vous avez besoin d'aide. Les élus CCMD représentent les enseignants de la Mayenne : **nous aurons donc besoin de tout votre soutien !**

## REUNION D'INFORMATION RETRAITE



**A quel âge vais-je pouvoir partir ? Avec quel montant ?**

**C'est quoi une *décote* ?**

**Avoir des *enfants* a-t-il une importance ?**

**Que veulent dire *ARCCO, AGIRC* ?**

**Qu'est ce qui change avec les *réformes* ?**

**J'ai une *carrière incomplète*, comment faire ?**

Si vous vous posez au moins **une** de ces questions c'est qu'il est **urgent** de s'informer pour mieux **comprendre** la retraite. Quelque soit votre âge et votre situation professionnelle !

**Mercredi 10 octobre 2018 -14H00 - Lycée Haute-Follis (Laval)**

Afin de faciliter l'organisation merci de vous inscrire à cette adresse : <http://cpc.cx/mCn>

### Les nouveautés de la rentrée en Primaire

#### Les nouveautés de cette année en primaire, un simple ajustement ?



Dans sa lettre adressée aux enseignants le 26 avril 2018, M. BLANQUER avait parlé de recommandations puis en août, nous avons vu le terme « *d'ajustement* » apparaître. Pas de grand changement à priori et donc, pour une fois, une stabilité certaine pour les enseignants...

Allez savoir pourquoi le ministre de l'éducation ne peut s'empêcher d'en ajouter toujours un peu plus !

Au final, la rentrée 2018 voit :

- \* la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture
- \* une dictée quotidienne, 15 minutes de calcul mental par jour et d'exercices d'écriture,
- \* l'étude de 5 à 10 livres par an
- \* le retour des leçons de grammaire dans toutes les classes

\* 2 évaluations en CP et 1 en CE1

Par ailleurs, l'heure hebdomadaire d'activités pédagogiques complémentaires (APC), instituée en 2013, sera désormais spécifiquement consacrée aux activités de lecture et de compréhension.

Le ministre demande également aux enseignants de proposer à toujours plus d'élèves de suivre des stages de réussite pendant les vacances scolaires. De nouvelles évaluations sont mises en place : tests en début et milieu de CP, en septembre pour les CE1.

Des « ajustements » de programme ( par exemple insister sur l'écriture dans l'acquisition de la lecture ou aborder en classe de CP l'addition, la soustraction, la multiplication et la division, pour que les élèves soient capables de comprendre le sens de ces quatre opérations.)

Enfin, il est désormais interdit à un élève d'utiliser un téléphone mobile ou tout autre équipement connecté (tablettes, montres connectées, etc.) dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges pendant les activités liées à l'enseignement, dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement scolaire (sauf pour des usages pédagogiques).

Et tout cela ne sont que de petits «ajustements» et de simples «recommandations» ! Alors autant dire que nous pouvons tendre le dos car il faut imaginer, sur ces bases, ce que sera la refonte des programmes si elle est décidée un jour...

#### S'informer

Vous trouverez une information régulière sur :

Le site national du snec-cftc :

[www.snec-cftc.fr](http://www.snec-cftc.fr)

Le site académique du snec-cftc

[www.snec-cftc-acnantes.fr](http://www.snec-cftc-acnantes.fr)

La page facebook académique :

[facebook.com/snec.cftc.acnantes/](https://facebook.com/snec.cftc.acnantes/)

Contact : [snec53.cftc@gmail.com](mailto:snec53.cftc@gmail.com)

Nous assurons une permanence à l'UD CFTC, 15 rue Saint Mathurin, à Laval, le lundi après midi et pouvons recevoir, aussi, sur rendez-vous.

#### Calendrier

Les inscriptions pour tous les **concours** auront lieu du **11 septembre au 11 octobre 2018**.

Les dossiers **RAEP** sont à rendre pour le **30 novembre 2018**

Le Snec-CFTC met à votre disposition un dossier concours complet pour tout savoir pour bien se préparer. Il est téléchargeable sur le site académique.

## BULLETIN PREMIERE ADHESION

*J'adhère au Snec-CFTC* pour une durée de 12 mois à compter de l'enregistrement de mon adhésion, pour l'année civile 2018.

*Je joins un chèque de 70€ (coût réel 23€)* en tant qu'enseignant et bénéficie d'un crédit d'impôt de **66% de ma cotisation**.

*Je complète les informations* ci-dessous et retourne ce coupon à : Bernadette Bouchery - 13 impasse Magenta - 53000 Laval

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

CP :

Ville :

Courriel :

Téléphone :

Matière / Fonction :

Etablissement :

Statut : Suppléant / Contractuel / CDI / CDD